



Ce débat permet :

- de discuter des orientations en affichant les priorités.
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Il est cependant important de préciser que l'élaboration du budget s'inscrit dans un contexte qui dépasse le simple cadre local, à savoir qu'il dépend :

- des données économiques locales et nationales ;
- des données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- l'analyse de notre propre situation financière ;
- des perspectives pour l'année à venir et des prévisions au delà du cadre annuel où d'autres acteurs que la Commune sont appelés à jouer un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

#### **Sur les données économiques :**

Croissance économique prévue environ + 2,25 %.

L'inflation devrait s'établir pour 2008 aux alentours de 1,6%.

Ces données conditionnent les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

#### **Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales : (Loi de Finances)**

La Loi de Finances pour 2008 remplace "le contrat de croissance et de solidarité" par « le contrat de stabilité ».

Le périmètre des Dotations sous enveloppe de l'Etat est augmenté par application d'un indice égal au taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac) de l'année de versement (prévision + 1,6%).

A l'intérieur de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique.

#### **La Dotation Globale de Fonctionnement (son enveloppe)**

La Dotation Globale de Fonctionnement reste indexée sur l'inflation prévisionnelle (+ 1,6 % en 2008 augmenté de 50 % de la croissance en volume du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de l'année N-1.

Après différents "recalages" la D.G.F. progresse de Loi de finance initiale à Loi de finance initiale de 2,08 %.

**Rappel** : la Dotation Forfaitaire qui nous intéresse au 1<sup>er</sup> chef a été réformée dans son architecture générale en 2005.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- **La Dotation Forfaitaire** : elle est composée principalement :

- **d'une dotation de base** destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Elle est accompagnée d'une **dotation de garantie** moyenne par habitant selon la strate de population
- **d'une dotation superficielle par ha.**
- **d'une garantie** assurant à la dotation forfaitaire une progression minimale pour les Communes pour lesquelles la somme de la dotation de base et de la part « superficie » est inférieure à la dotation forfaitaire perçue en 2004.

Avec le jeu des mécanismes de compensations et de péréquations et dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services avaient calculé une progression par rapport à 2007 de 1,5 %.

- D.G.F. 2005 : 753 685 €.

- D.G.F. 2006 : 767 009 €.

- D.G.F. 2007 : 779 469 €.

- D.G.F. 2008 : 790 025 € (+ 1,35%). (Résultat communiqué après envoi du rapport)

**- La Fiscalité :**

La Loi de Finances prévoit par ailleurs que les bases d'imposition 2008 augmenteront d'un coefficient unique de revalorisation de 1,016 (1.018 en 2007).

Nous insistons principalement sur ces données (D.G.F. et fiscalité) parce qu'elles conditionnent à plus de 60 % le budget de Fonctionnement de la Commune, voire environ 80 % si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U.

Le résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2007 et qui devrait présenter un excédent de fonctionnement global de 873 487.45 € devra être affecté en partie pour couvrir le déficit d'investissements (149 539.46 €) et le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées pour 658 832.42 €).

La différence (65 115 €) représente le surplus d'excédent de fonctionnement qu'il faudra affecter au budget.

**I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

**a) Les Recettes.**

Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat et de la fiscalité, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80 % des Recettes.

La progression encadrée de ces ressources nous oblige également à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

- La DGF est finalement connue et fixée à : **790 025 €** (env. + 1,35 %).

- L'attribution de compensation du Grand Lyon liée à la T.P.U. et qui reste constante est fixée à : **875 775 €**

- Le produit de la fiscalité est estimé à **2 376 000 €**  
par simple application de la revalorisation des bases fiscales (fixée par la loi de finances à 1,016). Il appartiendra au nouveau conseil municipal de fixer les taux de taxe d'habitation et de foncier.

- Les Droits additionnels aux droits de mutation sont estimés à hauteur de **200 000 €** compte tenu de l'impossibilité de les calculer puisqu'ils dépendent des aléas du marché immobilier, sujet à propos duquel certains experts pensent qu'il connaîtra des signes de tassement avec un ralentissement de la hausse du prix de l'immobilier et l'accroissement du stock de logements disponibles.

- La Dotation de Solidarité Communautaire du Grand Lyon pour 2008 a été communiqué pour un montant de **60 311 €** (74 779 € en 2006, 67 164 € en 2007). La somme 2008 est fixée déduction faite d'un prélèvement de 1 372 € pour les gens du voyage).

- La Dotation de Solidarité rurale est estimée à environ **40 000 €**

- Les Revenus du Patrimoine seront inscrits pour une valeur d'environ **130 000 €**

- Le Fonds Départemental de TP est estimé à **5 000 €** (Rappel : 40 000 € perçus en moins en 2006 suite au mode de calcul lié à la population).

- La participation de la CAFAL au Contrat Enfance et au Relais d'Assistantes Maternelles : environ **75 000 €**.

## **b) Les Dépenses**

Dans un souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est difficile d'échapper à certaines contraintes.

Les Dépenses de personnel : (environ 50 % des dépenses de fonctionnement)

La progression des charges de personnel n'est pas toujours facile à estimer, elle est fonction de plusieurs critères que sont la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'effet de carrière, les effectifs....

Le point d'indice de la fonction publique a fait l'objet d'une revalorisation de 0.8% en février 2007 après une hausse de 0.5% en juillet 2006. Ces effets combinés ont représenté environ une augmentation des charges salariales de 1.2% en 2007.

A cela s'ajoute l'effet de carrière ou ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité qui a une incidence sur la masse salariale du fait des avancements de grade et des promotions dont bénéficient les agents. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge moyen du personnel en place est élevé.

Les effectifs sont maîtrisés au mieux et ne devraient pas progresser, suite à une meilleure définition et rationalisation des postes.

Autres Dépenses :

La plupart des autres dépenses seront maîtrisées, avec quelques difficultés liées sur certains secteurs :

- Aux prix des combustibles et carburants.
- Aux réfections et réparations régulières et incontournables du patrimoine communal (prévoir environ 170 000 €).
- Aux dépenses d'énergie :  
  
De gros investissements depuis 2 à 3 ans sur les chaudières avec mises en place de régulateurs de chauffage permettent de limiter les dépenses.
- Par ailleurs, dans le cadre des dépenses scolaires, sociales, sportives et culturelles les efforts poursuivis ces dernières années seront maintenus :
  - Pour octroyer des subventions aux associations locales (environ 17 % des dépenses de fonctionnement : 733 615 € en 2007 dont 527 563 € à l'association des Centres sociaux et Culturels).
  - Pour soutenir l'action sociale du C.C.A.S., structurer et développer le nouveau service d'Anim'âgées (Acacias) (120 000 €).
  - Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux, fournitures scolaires...).
  - Pour financer des actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel.
  - Pour assurer la continuité des nombreux services proposés aux habitants. (écoles et restaurant scolaire, maison du Confluent, sports (piscine, dojo, gymnase...), relais d'assistantes maternelles...)
  - Pour offrir en partenariat des actions d'animations et de communication nombreuses et variées.

## **II ) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

### **a) Les Dépenses**

(Prévisions environ 2 250 395 € de propositions nouvelles plus 658 832.42 € de reports d'investissements engagés sur 2007 et qui finiront de se réaliser sur 2008, et 291 000 € de remboursement d'emprunt).

A titre indicatif sont prévus :

- Les acquisitions incorporelles : achat de logiciels (renouvellement de licences, numérisation d'actes d'état civil... : environ 8 000 €)

- Les immobilisations corporelles (environ 207 000 €)

- Les acquisitions foncières : environ 100 000 €.
- Achats de matériel informatique et bureautique (environ 30 000 €) ;
- Achats de matériel et mobilier pour les différents services (environ 15 000 €) ;
- Acquisition de matériels divers (environ 65 000 €) avec pour objectifs, entre autre, la poursuite de la mise en place d'une signalétique pour les lieux publics (15 000 €) et du matériel d'illuminations (environ 5 000 €), un soutien continu à la politique sportive par l'achat d'équipements (environ 19 000 €) et l'achat de matériels divers pour les différents services (environ 24 000 €).

- Les aménagements de terrains (environ 392 000 €)

- Les Balmes : environ 250 000 €.

Il est rappelé au Conseil le problème des balmes sur la Commune qui a mobilisé un budget initial conséquent (460 000 €). Aux 304 000 € de dotation de Grand Lyon, la Ville avait rajouté la somme de 156 000 €. (271 000 € dépensés depuis 2003)

- Les Autres aménagements :

- Centre social/stade : reprise de sols sous portail
- Partie supérieure de l'aire multisports ;
- Soutènement du mur parking C. Mulat ;
- Reprise des cheminements au terrain d'aventures ;
- Chemin de la Navarre : reprise du mur de soutènement.
- Aménagement du « plateau » vers maison des Marronniers.

- Les travaux sur les bâtiments.

Une correction est à porter sur la somme, il faut lire environ 1 579 000 € ; la somme précédente de 392 000 € ayant été par erreur reprise dans le montant ainsi que des immobilisations financières pour 14 400 €. Dans ces travaux envisagés, il faut rajouter un chantier important qui a été omis dans la rédaction, à savoir la réhabilitation de la salle des fêtes et du Centre Social avec un budget de l'ordre de 850 000 €.

Monsieur CHEVRIER donne les chiffres de prévisions de dépenses les plus conséquentes.

La plupart est présentée ci-après :

Maison du Confluent : 200 000 €

Tennis club + gymnase Malraux :

-changement armoires électriques

Gymnase Malraux mise en conformité : 20 000 €

Local joueurs : toiture + passerelle

Réfection abri du modélisme + podium

Gymnase Malraux remplacement des douches

Maternelle Paul Nas :

-réfection façades : 15 000 €

-uniformisation des serrures

Bâtiment polyvalent Paul Nas :

-carrelage montée d'escaliers  
 -changement chaudière : 10 000 €  
 Immeuble 18 rue A. Lafarge :  
 -façades : 20 000 €  
 -portail cour  
 -interphone  
 -Changement portes garages : 12 000 €  
 Reprise des couvertures garages et maison Pavillet  
 + façade : 100 000 €  
 Portes garages Pavillet  
 Restaurant Grand Cèdre : réfection étanchéité :  
 20 000 €  
 Maison des Marronniers : isolation extérieure +  
 réfection façades : 100 000 €  
 Chaufferie : 30 000 €  
 Maternelle Grand Cèdre : mise en place sol dur  
 autour sol souple  
 Piscine : portail, réaménagement  
 stationnement,... : 15 000 €  
 Ecoles du Grand cèdre : travaux suite mauvais  
 enrobage  
 Les Acacias : reprise couverture : 20 000 €  
 Ecole Primaire Gd Cèdre : réfection sanitaires :  
 25 000 €  
 Dojo protection des fenêtres  
 Réhabilitation ex CEG : 30 000 €  
 Mairie : isolation bureau de l'urbanisme  
 Local FCRM : étanchéité  
 Centre social : éclairage Bibliothèque  
 Maison Enfance, sol, peinture, plomberie  
 Espace Rencontre, chauffage : 10 000 €  
 Fenêtres école mat. Paul Nas  
 Carrelage sanitaire Ecole prim. Gd cèdre  
 Rampe véranda/ Relais Assist. Mater.

- Concernant l'Eclairage Public, la Ville poursuivra la modernisation du réseau d'Eclairage Public. L'enfouissement de la rue L Bonnevay avec changement des mâts est programmé. D'autres travaux pourront être envisagés . 60 000 € à inscrire au budget.

b) Les Recettes :

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixera si nécessaire un prévisionnel d'emprunt à évaluer pour financer ses investissements sans aggraver sa capacité d'endettement.

L'évolution de la dette entre 2001 et 2008 est la suivante :

ANNEES	CAPITAL RESTANT DÛ au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
2001	2 505 175	357 355
2002	2 287 932	466 707
2003	1 916 689	306 554
2004	2 056 056	304 264

2005	2 198 174	333 296
2006	1 967 386	335 104
2007	1 920 528	323 869
2008	1 934 302	346 586

Le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant sera de l'ordre de 91 744 € pour 2008 (2003 : 67 568 € ; 2004 : 88 000 € ; 2005 : 70 140 € ; 2006 : 146 515 € ; 2007 : 85 428 €).

Les dotations et subventions d'équipement sont en cours d'estimation. Les différents financeurs seront sollicités compte tenu des projets.

### DEBAT

**Monsieur BARRET** remercie Monsieur CHEVRIER pour cette présentation complète des Dépenses et Recettes envisagées pour 2008.

**Monsieur BARRET** demande s'il y a des commentaires et réflexions.

**Monsieur MULLER** note que la dette a baissé d'un quart au cours de la mandature.

**Monsieur BARRET** souligne que cette dette depuis 2001 est globalement stabilisée, tout en ayant réalisé avec son équipe des investissements nombreux avec une capacité d'autofinancement importante.

Madame BAUD intervient au nom du groupe AGIR.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En préambule, je reviendrai sur la date que vous avez choisie pour la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire : choisir le 12 février, date très tardive, n'est certainement pas anodin mais pour nous les raisons en restent obscures. En effet, le vote du budget ne pourra avoir lieu avant 2 mois donc après l'élection du nouveau conseil municipal. Des orientations budgétaires débattues ce soir par l'équipe mise en place en 2001 et un budget voté en avril 2008 par une nouvelle équipe, tout ça ne me paraît pas très cohérent et manque de sérieux. Les orientations pourront alors être modifiées, voire tout simplement remises en cause.

Abordons le sujet qui nous occupe ce soir, les orientations budgétaires. Je ne reviendrai pas sur les données économiques que vous nous avez présentées.

Le mandat qui s'achève aura été placé malheureusement, sous le signe de l'inquiétude et de la morosité. Il aura été le témoin de la dégradation des conditions de vie de bon nombre de français et de mulatins en particulier. Comment ne pas intégrer dans nos orientations budgétaires pour 2008 (comme pour les années précédentes d'ailleurs), ces foyers mulatins plongés dans la précarité, voire la détresse quand alimentation et logement décent font défaut.

Fidèles à la politique que vous menez depuis 7 ans, vos orientations se limitent à une vision à court terme et sans choix précis. Vous tentez seulement de maîtriser les dépenses sans chercher à optimiser véritablement les ressources et les emplois. Vos idées sont une fois encore, ternes. Le budget « investissements » se résume depuis 2001 à un budget de contraintes d'où seul émerge l'aménagement de l'aire de jeux du Confluent, réalisation qui faisait d'ailleurs partie de notre programme de 2001 et les Acacias.

Nous déplorons cette absence de choix à l'heure où il faut mener des actions fortes en direction des populations malmenées par la politique gouvernementale que vous soutenez.

« Les caisses de l'état sont vides » : voilà la réponse du Président SARKOZY aux travailleurs et retraités venus lui demander leur dû. Aujourd'hui, il est vrai qu'à 4 semaines des Municipales, N. SARKOZY se rappelle tout à coup sa promesse électorale : augmenter le minimum vieillesse ; il faut bien fidéliser l'électorat quand dégringole sa cote de popularité. Mais entre temps, le forfait de 50 € sur les

médicaments, de 1 € par ci, 2 € par là pour recevoir les soins médicaux, sont passés, pénalisant les classes sociales modestes et moyennes.

Des caisses vides : que faut-il en penser côté financement des communes ? La Dotation Globale Forfaitaire ne baissera pas de façon spectaculaire. Cela pourrait faire mauvais effet. Elle se contente d'un émoussement d'année en année par le jeu de l'inflation. Je m'interroge donc : quelles décisions nouvelles, le Président de la République mettra-t-il en œuvre pour alléger les dépenses de l'Etat en préservant les gros revenus et reporter ces dépenses sur les collectivités que sont les communes ? Celles-ci seront confrontées rapidement à des choix cruciaux en matière de politique sociale, culturelle et sportive. Comment pourront-elles contrebalancer les effets néfastes du libéralisme prôné par l'UMP ?

Nous aussi sommes fidèles : fidèles aux orientations budgétaires que nous avons développées devant vous depuis 2002 ; elles sont toujours d'actualité ; nous les reprenons sous 3 axes : la solidarité, la participation et l'écologie. Mais je vous engage à lire notre programme.

Si nous sommes élus majoritairement, nous vous ferons la démonstration que nous pouvons administrer la commune autrement pour le mieux-être de tous.

**Madame JOLY** pense que cette intervention est un peu rude donnant l'impression que rien n'a été fait.

**Madame BAUD** répond qu'elle ne dit pas que rien n'a été fait, mais qu'il n'y a pas de politique globale, tant d'un point de vue social, culturel et sportif, qu'il n'y a pas de cohérence.

**Monsieur BARRET** fait remarquer à Madame BAUD qu'elle manque d'informations, qu'il conviendrait qu'elle se renseigne, qu'elle peut solliciter cette information quand elle veut.

**Madame BAUD** rétorque que ce n'est pas à elle d'aller chercher l'information. Au niveau de la commission, celle-ci n'est pas faite correctement.

**Monsieur BARRET** revient sur la date du D.O.B. Rien n'empêche de le faire avant les élections et de voter ce budget après. Ce débat correspond aux orientations que nous souhaitons. Voter le budget engagerait une nouvelle équipe toute l'année

**Monsieur CHEVRIER** souligne que le D.O.B. est fait à peu près à la même date que les autres années.

**Monsieur CHAZAL** intervient et en convient mais, précise-t-il, sur les autres années on votait le budget. L'équipe qui débat ne sera peut-être pas la même qui votera le budget.

**Monsieur BARRET et Monsieur MULLER** estiment que cela n'empêchera pas de redébattre. Des communes par ailleurs ont voté le budget tout de suite, alors que les équipes en place ne seront peut-être pas maintenues. Quelque soit l'option choisie, de toute façon on aurait été critiqués complètement

**Monsieur BARRET.**

**Monsieur BARRET** souligne que si l'on avait voté et adopté le budget avant, ça aurait pu passer pour une position arrogante ne laissant aucune possibilité à la future équipe élue quelle qu'elle soit et si nous avons tout reporté après les élections, on pourrait nous reprocher de ne pas présenter d'orientations budgétaires et de ne pas avoir de projets.

**Monsieur BARRET** apporte les précisions suivantes :

Sur les recettes

Celles-ci nous obligent à beaucoup de rigueur.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement

Elle a été calculée sur la base de 1,5%. Je vous rappelle qu'elle dépend entre autre du nombre d'habitants, et on va dépendre des chiffres du dernier recensement de 2005, la diminution du nombre d'habitants jouera donc sur la DGF. L'augmentation qui est intervenue depuis, du fait des derniers immeubles construits, n'est pas suffisante pour permettre un recensement complémentaire

Sur la fiscalité

Je vous rappelle que les bases devraient augmenter de 1,6%. Nous n'augmenterons pas les taux municipaux. Si les impôts ont augmenté, c'est le fait du département et de la région.

**Madame BAUD** : pourquoi ? Pour faire face aux dépenses nouvelles !

**Monsieur BARRET** : oui, certainement pour des dépenses comme le Musée de la Confluence, l'hôtel de Région ...

Cette fiscalité évoluera aussi sur la Commune à la suite des mises à jour régulières des déclarations demandées par les services fiscaux par rapport à des travaux réalisés ou de nouvelles constructions.

Sur les autres ressources, le Grand Lyon ne fait pas mieux que l'Etat : la compensation est constante pour la Taxe Professionnelle (875 000 €). La dotation de solidarité communautaire va être de 60 311 au lieu de 67 164, en baisse depuis 3 ans.

Le fonds départemental de la TP nous a fait perdre 40 000 €, comme il l'a été précisé précédemment.

Sur les dépenses

Il est classique de scinder les dépenses entre fonctionnement et investissement sur le plan administratif et budgétaire.

En fait ce qu'il y a d'intéressant ce sont les objectifs et ce qu'on peut proposer aux habitants :

- une ville agréable à vivre, des services pour ceux qui en ont besoin, des activités pour ceux qui veulent participer et s'investir, des liens qui se créent et qui perdurent.

Dès lors le fonctionnement est ce qui permet aux actions d'exister et les investissements sont là pour donner des outils, des moyens à ceux qui agissent.

Concernant le personnel municipal, sans quoi rien ne serait possible, il faut ajuster au mieux les postes à la demande sachant qu'on est contraint par certaines réalités (maladies, reclassement ...).

Nous nous sommes engagés dans des réorganisations visant à optimiser les services, en responsabilisant les personnels, en les motivant à travers des objectifs (espaces verts, police), le plus difficile à articuler étant le personnel d'entretien pour lequel nous n'allons plus laisser de poste isolé. J'essaie de visiter les services sur place une fois par an. J'avais insisté sur l'intérêt des formations, le plan de formation est cette année victime de son succès, beaucoup de gens visent des formations en vue de promotion.

Les associations font l'objet de toute notre attention et les subventions que nous accordons font partie du partenariat qui me tient tant à cœur. Nous ne relâcherons pas cette action. Le centre social en est le principal bénéficiaire mais aussi le CCAS, les associations sportives, culturelles et sociales. Nous sommes heureux de voir les réponses et les engagements de ces associations dans des actions communales, souvent inter associatives.

Le fonctionnement c'est aussi les écoles (personnels et locaux, matériels...) et les partenariats politiques de la Ville, la mise en place de contrats éducatifs locaux (CEL), aux actions si importantes. Par ailleurs, la Commune doit supporter des dépenses parfois incontournables (les frais d'assurance, les honoraires d'avocats, le patrimoine de la Ville à entretenir, valoriser et à mettre aux normes).

Dans un souci de rigueur et d'efficacité nous poursuivons les analyses et suivis pluriannuels mis en place qui permettent des prévisions, avec par exemple, la gestion du parc automobile, du parc informatique, des équipements sportifs, de la signalétique, de l'éclairage public pour l'embellissement de la commune (malgré l'épisode Sigerly), l'étude et la rénovation des systèmes de chauffage qui demandent des investissements importants mais qui génèrent des économies.

Je tiens à souligner les grandes opérations d'investissements qui ont été réalisées comme l'ont été ces dernières années la piscine, les Acacias, qui visent à donner des moyens aux acteurs de la ville.

Cette année ce sont le Centre social et la salle des fêtes qui seront nos projets les plus importants : avec essentiellement des mises aux normes de sécurité et d'accessibilité pour le premier, une mise aux normes et une amélioration du confort et de la fonctionnalité pour la seconde.

Et déjà nous mettons en route les études pour rendre conforme la Maison du Confluent.

Les balmes seront comme chaque année au cœur de nos soucis, l'avancée du dossier et l'amélioration de la sécurité pour lents qu'ils soient n'en sont pas moins considérables. Des dépenses importantes sont à prévoir encore cette année.

Des projets d'acquisitions foncières de terrain pour constituer des tènements constructibles seront inscrits au budget.

Au-delà des recettes fiscales, nous ferons appel pour financer ces importants investissements à notre capacité d'emprunt qui est très bonne, compte tenu d'une dette faible et d'un endettement inférieur à la moyenne départementale et régionale.

Des remboursements d'emprunts vont se terminer prochainement. Des emprunts judicieux devraient nous permettre de financer les gros travaux nécessaires.

C'est donc grâce à une gestion rigoureuse avec l'aide des services municipaux auxquels je rends hommage pour leur travail, des projets de dépenses par objectifs et programmés (dans la mesure où nos partenaires nous le permettent, Grand Lyon, Sigerly ...) qu'une mise à disposition d'outils et de moyens pour ceux qui s'engagent à faire vivre notre commune est possible, appuyée par une situation financière tout à fait saine (c'est le Trésorier Principal qui le dit). Tout cela nous autorise à voir l'avenir de façon raisonnablement optimiste malgré une conjoncture économique pas toujours favorable.

#### **Après débat**

**Le Conseil Municipal prend acte de ce débat.**

---

### **N° 2008-12 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Comme le permet l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire (et ses Adjoints par délégation) à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements qui suivent dans l'attente de l'adoption du budget.

1°) Objet : Maison du Confluent : honoraires d'études esquisse et diagnostic

La dépense sera inscrite : c/2313

Montant TTC : 14 000 €

2°) Objet : Enfouissement et mâts éclairage public rue L Bonnevay

La dépense sera inscrite : c/2315

Montant TTC : 25 000 €

3°) Objet : Travaux réhabilitation salle des fêtes et centre social : honoraires architecte et contrôleur technique

La dépense sera inscrite : c/2313, opération N°17

Montant TTC : 30 000 €

4°) Objet : Dojo : protection des fenêtres

La dépense sera inscrite : c/2313

Montant TTC : 5 000 €

5°) Objet : Cimetière, rénovation : travaux supplémentaires

La dépense sera inscrite : c/2312, opération N°15

Montant TTC : 150 €

**Décision du conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>:</b>	<b>Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>	
<b>Abstention</b>	<b>:</b>	

---

### **N°2008-13 : SUBVENTION A PROMOFLUVIA :**

## **RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

La Commission des Finances du 15 janvier 2008 a donné son accord pour accorder une subvention à l'association Promofluvia d'un montant de 220€ (0,03€ environ par habitant).

Cette association a été fondée en 1982 et a pour but de regrouper les individus, les élus, les institutionnels et les professionnels motivés par le désir d'une meilleure intégration des fleuves et des lacs dans leurs activités diverses.

Sa mission est essentiellement la promotion de la voie d'eau dans son environnement.

Je demande au conseil municipal d'accepter cette subvention et de voter les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget 2008, compte 6574, fonction 25

**Monsieur BARRET** rappelle que des études et des visites intéressantes sont réalisées par cette association, par ailleurs avec LA MULATIERE, qui est la ville du Confluent, ça peut être cohérent.

Madame BAUD fait une remarque d'ordre budgétaire et se demande s'il est bien logique de voter maintenant alors que le budget n'a pas été adopté précisant que si l'on devait éventuellement équilibrer le budget en corrigeant à la baisse certaines subventions, on ne pourrait plus le faire.

**Monsieur BARRET** fait savoir que c'est tout à fait légal de passer ces subventions maintenant au conseil municipal.

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: 27</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>: 1 (Mme FRECHETTE)</b>

---

## **N°2008-14 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS LOCALES :**

### **RAPPORTEURS : Mr MOREL et Mme DECHAMPS**

**Mr MOREL** : sur proposition de la commission des sports je demande au conseil municipal d'accepter les subventions suivantes et de voter les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget 2008.

-Le modélisme mulatin : somme proposée : 110 €, Compte 6574, Fonction 40

-Les Scouts de France : somme proposée : 350 €, Compte 6574, Fonction 422

Pour le modélisme mulatin, il s'agit d'apporter une aide pour l'achat d'une voiture mini Z servant à des démonstrations.

Pour les scouts, il s'agit d'une participation à des frais d'encadrement. Sur 77 scouts, 11 sont mulatins avec un encadrant mulatin.

**Décision du conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

**Mme DECHAMPS** : sur proposition de la commission animation je demande au conseil municipal d'accepter la subvention suivante et de voter les crédits nécessaires à la dépense qui seront inscrits au budget 2008.

-Le comité des Fêtes : somme proposée : 10 000 €, Compte 6574.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Théaudière-Déchamps – Travi - MM Chazal – Morel - Brunier

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: 23</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

---

**N° 2008-15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :**

**RAPPORTEUR : Mr BARRET**

Je propose à l'assemblée de bien vouloir modifier le tableau des effectifs du personnel communal en acceptant de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 18 février 2008 conformément au statut de la fonction publique territoriale..

Ce poste permettra le reclassement d'un agent sur un poste administratif, car cet agent est reconnu inapte à occuper ses fonctions actuelles.

**Monsieur BARRET** souligne la difficulté pour les collectivités de petite taille de procéder à des reclassements.

**Monsieur CHAZAL** demande si le poste tenu par la personne va être à nouveau occupé.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

**Monsieur CHAZAL** regrette que la Commission du personnel ne se soit pas réunie sur ce sujet.

**Décision du Conseil Municipal :**   **POUR**        : Unanimité  
  **CONTRE**     :  
  **Abstention**  :

---

**N° 2008-16 : MISE EN PLACE D'UNE OPERATION DE COMPOSTAGE INDIVIDUELLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES ENTRE LE GRAND LYON ET LA COMMUNE DE LA MULATIERE**

**RAPPORTEUR : Mr MULLER**

La Communauté Urbaine de LYON a lancé une opération de compostage individuel.

Expérimentée dans cinq Communes en 2004-2005, cette opération s'élargit depuis 2006 à l'ensemble du territoire de la Communauté, par phases successives sur trois ans. La Région Rhône-Alpes apporte son soutien à cette opération.

Celle-ci concerne 13% de l'habitat pavillonnaire des Communes. Ce dispositif est ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2008 aux ménages disposant d'un appartement avec un jardin privatif, ainsi qu'aux adhérents d'associations de jardiniers et de jardins familiaux.

Une aide financière sera faite aux habitants d'un montant de 30€ par foyer pour l'achat d'un composteur directement effectué par eux.

La Commune se chargera de verser aux ayants-droits la participation financière de 30€ par composteur sur présentation d'une facture acquittée.

Il est précisé par ailleurs qu'à partir du moment où une Commune atteint l'objectif de 13%, un nouveau plan d'actions sera mené afin d'atteindre 50% d'équipement de l'habitat pavillonnaire incluant les ménages disposant d'appartement avec jardin privatif et les adhérents d'associations de jardins et de jardins familiaux.

A cet effet, la Communauté Urbaine de LYON réserve une enveloppe globale minimum pouvant être allouée à la Commune de LA MULATIERE de 990€ [33 composteurs (13% de l'habitat pavillonnaire) \* 30€]. 15% sera versée au démarrage de l'opération

Dans le cadre de la maîtrise du quota, une inscription préalable des personnes intéressées est nécessaire auprès de nos services. La Commune de LA MULATIERE ne se chargera du remboursement des composteurs aux habitants que si cette inscription a été faite en Mairie.

Je vous propose donc que ce dispositif soit mis en place sur notre Commune et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer avec le Grand Lyon ayant pour objet :

- les fournitures de données échangées par la Communauté Urbaine de LYON et la Commune,
- les modalités de cette collaboration qui viennent d'être définies, les conditions d'usage et de diffusion de ces données, qui ne devront, entre autres, faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou être cédées à des tiers sans un accord réciproque.

La présente convention prendra effet à la date de sa notification et est conclue pour une durée de 18 mois renouvelable par tacite reconduction.

La Commune sollicitera la Communauté Urbaine de LYON au fur et à mesure pour le versement de l'enveloppe sur présentation de pièces justificatives (fichiers des bénéficiaires, factures acquittés, état des dépenses, ...).

**Monsieur BARRET** souligne que cela reste incitatif, bien que symbolique par rapport à la somme attribuée.

**Monsieur CHAZAL** : « simplement, je trouve que cette proposition du Grand Lyon et de la Région, vous en faites un point de votre programme ».

**Monsieur BARRET** : « nous l'avions envisagé bien avant. Nous sommes là dans une deuxième série de Communes concernées par le dispositif ».

**Monsieur MULLER** : « sur ces aspect d'environnement, la Commune à travers le service des Espaces Verts a écarté les engrais chimiques. Nos services procèdent déjà à du compostage, du broyage des tailles, ce qui a permis d'améliorer l'impact sur notre environnement.

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

---

**N°2008-17 : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :**  
**(OPAH RHONE AVAL) AVENANT N°1 à la convention d'opération**

**RAPPORTEUR : Mr MULLER**

En 2005, la Ville de La Mulatière avait signé la convention d'opération pour la mise en place d'une OPAH copropriétés Rhône Aval, portant sur 19 copropriétés et 7 lotissements inscrits dans notre Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), de même que dans celui de 5 autres communes : Feyzin, Oullins, Pierre-Bénite, Saint Fons et Saint Genis Laval.

Cette OPAH est prévue pour une durée de 5 ans (2005 - 2010).

Sur La Mulatière elle concerne la copropriété du Victoria.

La Convention initiale avait prévu une évolution possible du dispositif, en termes d'objectifs, de bâtiment concernés et de financements. L'avenant n°1 de la convention - que nous soumettons à votre approbation - s'inscrit dans ce cadre, il a pour objets :

- D'intégrer les nouvelles règles techniques d'intervention liées à la prise de délégation par la Communauté Urbaine des aides à la pierre, et aux évolutions de la réglementation ANAH.
- La création d'un dispositif d'OPAH Copropriété dégradées à pathologie lourde pour la Copropriété « La Grande Serve » à Feyzin ...
- D'indiquer une augmentation de l'enveloppe « aide aux travaux » de la Ville de Pierre Bénite, correspondant à la réalisation de travaux non prévus par la copropriété « Le Soleil ».

Cet avenant aura pour conséquences la modification du montant maximum de subventions allouées pour la réalisation de travaux par le Grand Lyon portée à 632 000€ au lieu de 532 000€ initialement prévus.

La Convention ayant été signée par l'ensemble des partenaires sus visés, l'avenant doit être signé dans les mêmes formes. Il n'implique aucune conséquence financière par rapport à La Mulatière.

Je propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser M le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention d'OPAH Rhône Aval.
- A signer les conventions de participation financières qui seront établies ultérieurement.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N°2008-18 : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI)**

**RAPPORTEUR : Mme PAQUET**

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour la mise en œuvre d'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.) du 1er janvier au 30 avril 2008.  
Cette convention fait suite à celle mise en œuvre en 2007.

Je vous rappelle que la loi du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale a conforté l'insertion pour l'activité économique avec la mise en place d'A.C.I.  
Ces derniers s'adressent :

- A des personnes en très grande difficulté, accueillies souvent pour répondre à des situations d'urgence. Ces ateliers se situent en général, en début de parcours d'insertion, pour des personnes très éloignées de l'emploi.
- Ils s'appuient sur 1 projet social (travail en équipe, acquisition du savoir-faire, du savoir-être, recherche d'une resocialisation, de pré-qualification ou de qualification, résolution de problèmes périphériques à l'emploi : santé-logement).

Ces publics bénéficient d'un encadrement renforcé.

Cette action doit permettre :

- de vérifier l'adaptabilité de la personne à la vie de groupe et au monde du travail ;
- de mobiliser la personne autour d'un projet professionnel ;
- de donner accès à une première expérience professionnelle.

Les A.C.I. s'appuient sur les dispositifs des contrats aidés du secteur non marchand (CAE).

Depuis 2006 - date de la 1ère convention - la Municipalité a expérimenté le besoin et les moyens de développer une offre d'insertion par l'activité économique sur son territoire.

Comme les 2 années précédentes, c'est l'Association AIJE qui a été retenue pour porter le dispositif sur les communes d'Oullins et La Mulatière

Différents travaux identifiés par les Services Techniques (peinture – nettoyage – espaces verts) seront réalisés par l'association.

La part contributive de la Commune pour un équivalent temps de travail d'environ 600h serait de 2 200 Euros pour les 4 mois.

Sur le plan administratif et financier, depuis 2006 l'Association AIJE recevait un agrément par le biais d'un conventionnement avec le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (le CDIAE) le dispositif étant co financé par l'État, la Région Rhône Alpes et les Communes d'Oullins et de La Mulatière. Ce système de financement n'a pas permis à l'association de trouver un équilibre financier en 2007 et le prévisionnel 2008 s'annonçait également déficitaire. En conséquence, le Bureau de l'Association a décidé de renouveler sa demande d'agrément auprès du CDIAE que pour 4 mois en 2008, de façon à mener les derniers Contrats de Travail jusqu'à leur terme au 30 avril.

Je vous propose donc :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention pour une participation de la Commune de LA MULATIERE de 2 200 € sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008
- **de préciser** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2008 article 6574.

**Monsieur CHAZAL** souhaite savoir combien de mulatins relèvent de ce dispositif.

**Monsieur BALHOUL**, chef de projet politique de la ville, répond sur demande de Monsieur le Maire, qu'il y en avait 4 en 2007 avec des contrats d'aide à l'emploi de 6 mois, qui n'ont pas eu de renouvellement en 2008.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

### INFORMATIONS

**Monsieur MULLER** intervient pour parler de l'enquête publique sur le PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations). La zone actuellement classée B1 vers les Ateliers SNCF pourrait être classée en B1i, ce qui permettrait des constructions avec sous-sols, avec des contraintes techniques, seraient recevables également des établissements recevant du public de 3<sup>ème</sup> catégorie. C'est donc une avancée par rapport à la rédaction initiale du rapport. On continuera de travailler là-dessus avec le Préfet, ceci est le résultat des efforts et des interventions que nous avons faits dans le cadre de cette enquête, précise Monsieur MULLER.

\*\*\*

**Monsieur MOREL** rappelle la rencontre amicale de jeux de boules que l'OMS organise entre les Associations sportives et les élus le 7 mars à 18h sur les jeux de l'ECM.

\*\*\*

**Monsieur BARRET** fait part du projet Yzeron / Sémard qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Un propriétaire vendrait des lots séparés, le Grand Lyon envisage de préempter. Un accord aurait été trouvé. C'est un signe fort du Grand Lyon de vouloir acheter du foncier en prévision de l'aménagement du quartier de la Saulaie et de Yzeron / Sémard. Il y a donc un intérêt porté au projet sous réserve de confirmation.

\*\*\*

**Monsieur CHAZAL** intervient à propos d'antennes relais sur l'immeuble du Grand L, à OULLINS, rue J. Ferry, des antennes ont été démontées. Monsieur CHAZAL veut savoir si sur LA MULATIERE des démarches sont faites dans ce sens.

**Monsieur BARRET** répond que non, que dans le passé un blocage avait été opposé à un projet d'installation vers le stade. Un dossier avait été déposé pour l'immeuble l'Opopha rue de Verdun. Ce dossier n'a pas eu de suite, nous avons demandé que la procédure soit strictement respectée.

Sur les antennes du Grand L, nous n'avons pas de demandes de locataires par rapport aux installations. **Madame BAUD** fait remarquer qu'il est plus facile de poser des antennes sur des HLM que sur des immeubles de grand standing.

**Monsieur BARRET et Monsieur MULLER** font remarquer que c'est faux, on en trouve sur des copropriétés, ce qui leur permet par ailleurs d'alléger leurs charges.

**Monsieur KRUK** souligne que les HLM quant à eux ne redonnent rien vis-à-vis des locataires.

**Madame BAUD** laisse entendre qu'elle est inquiète pour le Grand L.

**Madame DECHAMPS** rappelle qu'il existe un site officiel sur le sujet avec les dates d'installations, les performances et détails techniques.

**Monsieur MULLER** précise qu'il n'y a pas eu d'autres demandes d'installations depuis ces sept dernières années, à part celles qui n'ont pu aboutir.

**Madame BAUD** évoque les cas de cancer relevés, comme celui d'un enfant récemment à LYON.

**Monsieur BARRET** pense que les études ne sont pas déterminantes là-dessus.

**Monsieur MULLER** souligne qu'aujourd'hui tout le monde veut son portable mais surtout pas d'antennes dans son environnement, c'est la même chose que pour les autoroutes.

\*\*\*

**Madame BAUD** voudrait savoir où on en est, suite à la partie de l'enduit de façade du Grand L qui s'est détachée quand il y a eu beaucoup de vent il y a quelque temps.

**Monsieur BARRET** fait savoir qu'on a écrit à l'OPAC, qu'une relance sera faite.

**Madame BAUD** demande si la responsabilité voirie relève bien de la Commune autour du Grand L.

**Monsieur BARRET** répond qu'en effet les parkings sont à nous. Mais cela n'exclut pas la responsabilité de l'OPAC en cas de danger venant de l'immeuble.

\*\*\*

**Monsieur MULLER** informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas eu le temps de réunir la Commission d'Urbanisme. Un sujet pourra être évoqué ultérieurement, qui concerne la possibilité d'augmenter la capacité de construction sur certaines zones en autorisant un Coefficient d'Occupation des Sols supérieur à celui du PLU, augmentation limitée à 20%, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique et comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.

\*\*\*

**Monsieur BARRET** informe l'Assemblée qu'il a été désigné par le Préfet comme membre de la Commission de médiation dans le cadre de la loi sur le logement opposable dans laquelle siègent 3 représentants de la Préfecture, 1 élu du Conseil Général, 2 représentants de l'Association des Maires de France, des représentants d'Associations, 3 représentants des bailleurs sociaux.

Nous aurons des dossiers pas simples à traiter au cours de réunions à raison de 2 à 3 par mois précise Monsieur BARRET.

\*\*\*

**Monsieur BARRET** clôt ce Conseil Municipal, le dernier de la mandature souligne-t-il et fait part à tous qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les uns et les autres qu'il remercie, rappelant qu'il a appris avec le temps à travailler et à connaître les mécanismes et fonctionnements administratifs ainsi que les partenaires institutionnels et privés.

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée et le public présent à partager le verre de l'amitié.

Séance levée à 22h15.